

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que modifiée par le Règlement (UE) no 2015/830

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

À USAGE PROFESSIONNEL et/ou INDUSTRIEL UNIQUEMENT

RÉSINE PHÉNOLIQUE

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	:	RÉSINE PHÉNOLIQUE
Forme du produit	:	Mélange
Type de produit	:	Résine phénolique

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Catégorie d'usage principal	:	Utilisation industrielle
Emploi de la substance / de la préparation	:	Imprégnation
Restrictions d'emploi	:	Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés ci-dessus sans avoir obtenu au préalable du fournisseur des instructions de manipulation écrites. Faites une évaluation des risques avant toute utilisation.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Producteur/fournisseur :

MERSEN France PY SAS 1 rue Jules Ferry
54530 Pagny sur Moselle
Tel : (33) (0)383816081
qse.pagny@mersen.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence :

France : numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Belgique – Bruxelles : +32 070/245 245 Luxembourg : Centre anti poison : (+352) 8002 5500
Suisse : 145
Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) : +41 44 251 51 51 / www.toxi.ch.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement 1272/2008/CE [CLP/GHS]

Toxicité aiguë (Inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 4	H332
Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B	H314
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	H318
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Mutagenicité sur les cellules germinales, catégorie 2	H341
Cancérogénicité, catégorie 1B	H350
Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B	H360
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2	H373
Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3	H412

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut provoquer le cancer. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Nocif par inhalation. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

GHS07

GHS08

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Contient : Polymère de phénol avec formaldéhyde, phénol ; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol, formaldéhyde à...%, acide borique

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

- Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
 H332 - Nocif par inhalation.
 H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
 H350 - Peut provoquer le cancer.
 H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- Conseils de prudence (CLP) : P261 - Éviter de respirer les aérosols, vapeurs.
 P280 - Porter des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS D'INGESTION : P301+P330+P331+P310 : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : P303+P361+P353+P310 : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : P305+P351+P338+P310 : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : P308+P313 : consulter un médecin.
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : P333+P313 : consulter un médecin
- P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise.
 P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

2.3 Autres dangers

Ce mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Ce mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Composants	
acide borique (10043-35-3)	Cette substance ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

 Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Composants	
acide borique (10043-35-3)	La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3 : Composition / informations sur les composants

3.1 Substances :

Non applicable

3.2 Mélanges :

Nom du produit/composant	Identificateurs	%	Règlement (CE) no 1272/2008 [CLP]
Polymère de phénol avec formaldéhyde (Polymère)	N° CAS: 9003-35-4 N° CE: 500-005-2	65 – 80	Skin Sens. 1B, H317
phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 108-95-2 N° CE: 203-632-7 N° Index: 604-001-00-2 N° REACH: 01-2119471329- 32	10 – 15	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=340 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 (ATE=660 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par inhalation), H331 (ATE=0,9 mg/l) Skin Corr. 1B, H314 Muta. 2, H341 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411
éthanediol; éthylène glycol substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 107-21-1 N° CE: 203-473-3 N° Index: 603-027-00-1 N° REACH: 01-2119456816- 28	3 – 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) STOT RE 2, H373

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

 Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

formaldéhyde à....% substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (FR); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires (Note B)(Note D)	N° CAS: 50-00-0 N° CE: 200-001-8 N° Index: 605-001-00-5 N° REACH: 01- 2119488953- 20	1 – 3	Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 (ATE=460 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 (ATE=270 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 (ATE=490 ppm) Skin Corr. 1B, H314 Skin Sens. 1A, H317 Muta. 2, H341 Carc. 1B, H350
acide borique substance de la liste candidate REACH	N° CAS: 10043-35-3 N° CE: 233-139-2 N° Index: 005-007-00-2 N° REACH: 01- 2119486683- 25	0,5 – 1	Repr. 1B, H360FD

Limites de concentration spécifiques

Nom	Identificateur	Limites de concentration spécifiques
phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol	N° CAS: 108-95-2 N° CE: 203-632-7 N° Index: 604-001-00-2 N° REACH: 01- 2119471329- 32	(1 ≤ C < 3) Skin Irrit. 2, H315 (1 ≤ C < 3) Eye Irrit. 2, H319 (3 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1B, H314
formaldéhyde à....%	N° CAS: 50-00-0 N° CE: 200-001-8 N° Index: 605-001-00-5 N° REACH: 01- 2119488953- 20	(0,2 ≤ C ≤ 100) Skin Sens. 1A, H317 (5 ≤ C < 25) Skin Irrit. 2, H315 (5 ≤ C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (5 ≤ C ≤ 100) STOT SE 3, H335 (25 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1B, H314

Note B : Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type « acide nitrique...% ». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Note D : Certaines substances susceptibles de se polymériser ou de se décomposer spontanément sont généralement mises sur le marché sous une forme stabilisée. C'est sous cette forme qu'elles figurent dans la troisième partie. Cependant, de telles substances sont parfois mises sur le marché sous forme non stabilisée. Dans de tels cas, le fournisseur doit faire figurer sur l'étiquette le nom de la substance, suivi de la mention « non stabilisé(e) ».

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

4.1 Description des premiers soins

- Premiers soins général : Appeler immédiatement un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Aucune action ne doit être entreprise sans formation appropriée ou si elle implique un risque personnel.
- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise
- Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
- Symptômes/effets après contact oculaire : Lésions oculaires graves.
- Symptômes/effets après ingestion : Brûlures.

4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques. Les produits de combustion peuvent contenir : oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes d'azote.

5.3 Conseils pour les pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Isoler rapidement les lieux en éloignant toutes les personnes du voisinage de l'incident s'il y a un incendie.

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps. Utiliser un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection chimiquement résistant. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Standard EN 469 - Protective clothing for firefighters. Standard - EN 659: Protective gloves for firefighters. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Autres informations : Aucune action ne doit être entreprise sans formation appropriée ou si elle implique un risque personnel.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Aucune action ne doit être entreprise sans formation appropriée ou si elle implique un risque personnel.

Pour le personnel non affecté aux urgences

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

Procédures d'urgence : Intervention limitée au personnel qualifié muni des protections appropriées. Ne pas respirer les aérosols, vapeurs. Éviter de respirer les aérosols, vapeurs. Evacuer la zone dangereuse. Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eloigner le personnel superflu. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Une fois sur place, les services d'urgence prennent la situation en main après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations. Les

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

pompiers et l'équipe des premiers secours sont placés sous leur direction.

Pour le personnel secouriste

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Évitez le déversement ou le ruissellement dans les canalisations, égouts ou cours d'eau. Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

6.3 Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4 Référence à d'autres rubriques :

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Dangers supplémentaires lors du traitement : Pendant le traitement, des vapeurs de phénol et de benzaldéhyde peuvent être libérées.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Prendre toutes les mesures techniques nécessaires pour éviter ou minimiser le dégagement du produit sur le lieu de travail. Limiter les quantités de produit au minimum nécessaire à la manipulation et limiter le nombre

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

Mesures d'hygiène : de travailleurs exposés. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Porter un équipement de protection individuel. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Ne pas respirer les aérosols, vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation de la peau ne doivent pas être employées dans un processus dans lequel ce produit est utilisé. Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Porter un équipement de protection individuel.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer. En dehors de l'utilisation, garder les récipients hermétiquement clos. Les récipients ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus à la verticale pour prévenir les fuites.

Conditions de stockage : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. L'entreposage à des températures qui dépassent les 24°C/75°F accélère le vieillissement du produit et réduit la vie utile. Eviter le contact avec les aliments et les boissons.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver dans l'emballage d'origine. Ne pas stocker dans des récipients non étiquetés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Recommandations : Non disponible
Solutions particulières au secteur industriel : Non disponible

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Phenol
IOEL TWA [ppm]	2 ppm
IOEL STEL	16 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	4 ppm

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

 Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

Remarque	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2009/161/EU
UE - Valeur limite biologique (BLV)	
Nom local	Phenol
BLV	120 mg/g créatinine Parameter: phenol - Medium: urine
Référence réglementaire	SCOEL List of recommended health-based BLVs and BGVs
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Phénol
VME (OEL TWA)	7,8 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	2 ppm
VLE (OEL C/STEL)	15,6 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	4 ppm
Remarque	Valeurs règlementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487; Décret n° 2020-1546; Décret n° 2021-434; Décret n° 2021-1849)

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
Nom local	Ethylene glycol
IOEL TWA [ppm]	20 ppm
IOEL STEL	104 mg/m ³
IOEL STEL [ppm]	40 ppm
Remarque	Skin
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2000/39/EC
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Ethylèneglycol (vapeur)
VME (OEL TWA)	52 mg/m ³
VME (OEL TWA) [ppm]	20 ppm
VLE (OEL C/STEL)	104 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	40 ppm
Remarque	Valeurs règlementaires indicatives; risque de pénétration percutanée
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	0,37 mg/m ³ 0,62 mg/m ³ (Valeur limite pour les secteurs des soins de santé, des funérailles et de l'embaumement jusqu'au 11 juillet 2024)
IOEL TWA [ppm]	0,3 ppm 0,5 ppm (Valeur limite pour les secteurs des soins de santé, des funérailles et de l'embaumement jusqu'au 11 juillet 2024)
IOEL STEL	0,74 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

IOEL STEL [ppm]	0,6 ppm
UE - Valeur limite contraignante d'exposition professionnelle (BOEL)	
Nom local	Formaldehyde
BOEL TWA	0,37 mg/m ³ 0,62 mg/m ³ (Valeur limite pour les secteurs des soins de santé, des funérailles et de l'embaumement jusqu'au 11 juillet 2024)
BOEL TWA [ppm]	0,3 ppm 0,5 ppm (Valeur limite pour les secteurs des soins de santé, des funérailles et de l'embaumement jusqu'au 11 juillet 2024)
BOEL STEL	0,74 mg/m ³
BOEL STEL [ppm]	0,6 ppm
Notes	Dermal sensitisation
Référence réglementaire	DIRECTIVE (EU) 2019/983 (amending Directive 2004/37/EC)
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Formaldéhyde (Aldéhyde formique)
VME (OEL TWA)	0,37 mg/m ³ 0,62 mg/m ³ Valeur limite pour les secteurs des soins de santé, des pompes funèbres et de l'embaumement jusqu'au 11 juillet 2024
VME (OEL TWA) [ppm]	0,3 ppm 0,5 ppm Valeur limite pour les secteurs des soins de santé, des pompes funèbres et de l'embaumement jusqu'au 11 juillet 2024
VLE (OEL C/STEL)	0,74 mg/m ³
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	0,6 ppm
Remarque	Valeurs réglementaires contraignantes; sensibilisation cutanée; substance classée cancérigène de catégorie 1B et mutagène de catégorie 2; procédé cancérigène cité à l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487; Décret n° 2020-1546; Décret n°2021-434)

8.1.2 Procédures de suivi recommandées

Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, personnel, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser des d'un équipement de protection respiratoire.

Il convient de se référer aux normes de surveillance, telles que les suivantes :

- European Standard EN 689 (Workplace atmospheres - Guidance for the assessment of exposure by inhalation to chemical agents for comparison with limit values and measurement strategy)
- European Standard EN 14042 (Workplace atmospheres - Guide for the application and use of procedures for the assessment of exposure to chemical and biological agents)
- European Standard EN 482 (Workplace atmospheres - General requirements for the performance of procedures for the measurement of chemical agents)

Référence aux lignes directrices nationales

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

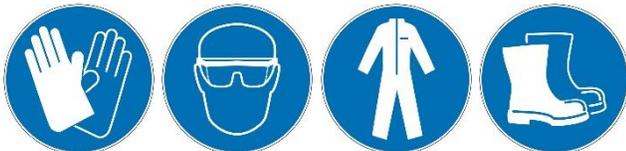
Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Utilisez des enceintes de traitement, une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou légales.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle :

L'équipement de protection individuelle devrait être choisi selon les normes CEN et en discussion avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



Protection oculaire :

Lunettes de sécurité. Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes. Même si les conditions de travail n'impliquent raisonnablement aucun risque de contact avec les yeux, il y a lieu de porter une protection oculaire adéquate lorsque l'on manipule le produit. Porter une protection individuelle de l'œil conformément aux dispositions de la norme EN 166. Standard EN 166 - Personal eye-protection.

Protection de la peau et du corps :

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des vêtements de travail appropriés. Porter des manches longues. L'équipement de protection individuelle du corps doit être choisi en fonction de la tâche effectuée et des risques encourus et doit être approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit

Protection des mains :

Gants de protection. Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. La matière des gants doit être imperméable et résister au produit/à la substance/à la préparation. Consulter les informations du fabricant de gants sur l'adéquation du matériau et son épaisseur. Les gants doivent être remplacés après chaque

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications du règlement 2016/425 et de la norme correspondante EN 374. Standard EN 374 - Protective gloves against chemicals.

Protection des voies respiratoires :

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

Protection contre les dangers thermiques :

Respirateur agréé lors de l'exposition aux vapeurs émanant de matières chauffées. Utiliser des gants isolants lors de la manipulation du produit à chaud.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Les émissions des équipements de ventilation ou de travail doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

État physique	: Liquide
Couleur	: Brun-rougeâtre, clair.
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: Pas disponible
Inflammabilité	: Non inflammable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non oxydant.
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	: Pas disponible
Point d'éclair	: ≥ 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: 7,8 @ 20 °C
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: 0,4 mPa.s @ 25 °C
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

Pression de vapeur : Pas disponible
 Pression de vapeur à 50°C : Pas disponible
 Masse volumique : Pas disponible
 Densité relative : ~ 1,23 @ 20 °C
 Densité relative de vapeur à 20°C : Pas disponible
 Caractéristiques d'une particule : Non applicable

Polymère de phénol avec formaldéhyde (9003-35-4)	
Point d'ébullition	229,3 °C
Point d'éclair	96,3 °C
Pression de vapeur	3,18 Pa @ 25 °C

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
Point d'ébullition	182 °C
Point d'éclair	79 °C Closed cup
Température d'auto-inflammation	715 °C
Pression de vapeur	0,47 hPa 20°C

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
Point d'ébullition	197,4 °C
Point d'éclair	115 °C Open cup
Température d'auto-inflammation	398 °C
Pression de vapeur	0,123 hPa 25C

formaldéhyde à....% (50-00-0)	
Point d'ébullition	98 °C
Point d'éclair	83 °C Closed cup
Température d'auto-inflammation	430 °C
Pression de vapeur	1,333225 hPa @ 20°C

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Le chauffage peut provoquer une autopolymérisation.

10.5. Matières incompatibles

Réagit aux ou est incompatible avec les matières suivantes : Acides forts. Matières comburantes. alcalis.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. Les produits de combustion peuvent contenir : oxydes de carbone (CO, CO₂) (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) oxydes d'azote (NO, NO₂, etc.)

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Nocif par inhalation 2,832 mg/l/4h (poussières, brouillard)

Polymère de phénol avec formaldéhyde (9003-35-4)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l air

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
DL50 orale rat	340 – 650 mg/kg de poids corporel
DL50 orale	375 mg/kg
DL50 cutanée rat	660 mg/kg de poids corporel
CL50 Inhalation - Rat	> 900 mg/m ³ @ 8 h
Indications complémentaires	Dans des études menées d'une manière similaire aux lignes directrices actuelles de l'OCDE, la DL50 du rat était comprise entre 340 et 650 mg/kg de poids corporel. Dans des études menées de manière similaire à la ligne directrice actuelle de l'OCDE, la DL50

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

	par voie cutanée chez le rat était comprise entre 525 et 707 mg/kg de poids corporel et la DL50 chez le lapin était de 850 mg/kg de poids corporel
--	--

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
DL50 orale rat	7712 mg/kg de poids corporel Animal: rat
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	2,7 mg/l/4h

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
DL50 orale rat	460 mg/kg de poids corporel Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male, Experimental value, 2% aqueous solution, Oral, 14 days
DL50 cutanée lapin	270 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	490 ppm Equivalent or similar to OECD 403, 4 h, Rat, Male, Experimental value, Inhalation (gases)
Indications complémentaires	La gamme des valeurs de la DL50 orale chez les rats mâles était de 460-832 mg/kg pc (solution de formaldéhyde à 2-4%); la valeur moyenne de la DL50 de cinq expériences indépendantes était de 460 mg/kg pc. Dans les études d'inhalation aiguë chez les rats, la CL50 (4 h) était < 463 ppm. L'exposition par inhalation a entraîné des effets locaux

acide borique (10043-35-3)	
DL50 orale rat	2660 mg/kg
DL50 orale	2660 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.
pH: 7,8 @ 20 °C

Polymère de phénol avec formaldéhyde (9003-35-4)	
pH	6 @26,2 °C, 1 %vol

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
Indications complémentaires	Corrosif pour la peau des rats après une exposition d'une minute au phénol fondu. Une solution à 10% a été rapportée comme étant corrosive pour la peau humaine

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
pH	6 – 7,5 Source: GESTIS

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
pH	2,8 – 4 (37 %)
Indications complémentaires	Des solutions aqueuses de formaldéhyde (environ 40%) ont provoqué une corrosion cutanée chez les lapins. Des effets irritants pour la peau sont attendus à des concentrations > 3 %

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

acide borique (10043-35-3)	
pH	5,1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: 7,8 @ 20 °C

Polymère de phénol avec formaldéhyde (9003-35-4)	
pH	6 @26,2 °C, 1 %vol

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
Indications complémentaires	Une irritation sévère a été observée dans l'œil du lapin avec une solution à 5%

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
pH	6 – 7,5 Source: GESTIS

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
pH	2,8 – 4 (37 %)
Indications complémentaires	Aucune étude n'est disponible sur l'irritation des yeux, cependant, le formaldéhyde a des propriétés corrosives pour la peau (aucun test requis).L'irritation des yeux chez l'homme due à l'exposition au formaldéhyde gazeux est le critère le plus sensible

acide borique (10043-35-3)	
pH	5,1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
Indications complémentaires	Non sensibilisant dans une étude de la ligne directrice de l'OCDE no. 406 de l'OCDE sur les cobayes. Cependant, la dose de provocation n'était que de 1 %. Non sensibilisant dans un test de maximisation humain réalisé avec une dose d'induction de 2 % et une dose de défi de 1 %.

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
Indications complémentaires	Dans un test sur les ganglions lymphatiques locaux (LLNA) chez la souris (OECD Testing Guideline 429), le formaldéhyde était positif à 5% avec un indice de stimulation > 3 fois. La valeur EC3 a été estimée à 0,35 %. Le formaldéhyde à une concentration de 2 % a induit un résultat positif dans une étude de maximisation du cochon d'Inde selon la ligne directrice 406 de l'OCDE, avec 18/20 animaux provoquant une réaction cutanée positive à la deuxième exposition (72 heures). Le formaldéhyde était également positif dans une étude de Buehler sur le cochon d'Inde, avec 7/10 animaux

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

	présentant une réponse positive à une concentration de 5 %. Le formaldéhyde a provoqué des réactions cutanées positives chez les sujets humains soumis à des tests épicutanés.
--	--

Mutagenicité sur les cellules germinales : Susceptible d'induire des anomalies génétiques

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
Indications complémentaires	N'est pas un mutagène bactérien dans la ligne directrice de l'OCDE n° 471. 471 Essais de mutation Ames/Salmonella menés jusqu'à des niveaux de dose cytotoxique avec et sans activation métabolique S9. Positif pour l'induction de micronoyaux (dommages chromosomiques) dans les cellules d'ovaires de hamster chinois (CHO) à une fréquence de 3 à 7 fois supérieure à la fréquence de base du contrôle lorsque testé à des niveaux de dose cytotoxique. Positif pour l'induction d'aberrations chromosomiques dans les cellules CHO uniquement avec l'activation métabolique S9. A induit une augmentation de 2 à 3 fois de la fréquence des mutations génétiques dans des études indépendantes sur des cellules de lymphome de souris avec et sans activation métabolique S9. Des preuves de l'induction d'échanges entre chromatides soeurs (SCE), de ruptures de brins d'ADN et d'adduits d'ADN ont également été signalées. Dans des études indépendantes sur le micronoyau de la moelle osseuse de souris, l'injection I.P. a donné un résultat faiblement positif (statistiquement), mais pas le gavage oral à des doses myélotoxiques d'environ 300 mg/kg/jour. Les recherches suggèrent que le mécanisme de formation des micronoyaux pourrait impliquer une hypothermie à des doses presque létales. Aucun adduit d'ADN n'a été détecté dans la moelle osseuse ou le foie de rat après 4 doses de 75 mg/kg/jour.

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
Indications complémentaires	Le formaldéhyde est génotoxique in vitro. Le formaldéhyde induit une mutation génétique dans le test de mutation Ames/Salmonella, dans les cellules de lymphome de souris L5178Y, dans les cellules de hamster chinois et dans les cellules lymphoblastoïdes humaines. Le formaldéhyde a induit des dommages chromosomiques dans les cellules de lymphome de souris L5178Y (petites colonies), les cellules de hamster chinois CHO et V79 et dans les lymphocytes humains. Le traitement in vitro au formaldéhyde a induit la formation de liaisons croisées ADN-protéines (DPX) dans les lymphocytes humains, les cellules épithéliales nasales humaines et dans une lignée de cellules trachéales de rat. En général, l'exposition à 15-20 ppm de formaldéhyde n'a pas induit de preuve de génotoxicité à des sites distants/systémiques dans des modèles d'animaux de laboratoire. L'exposition au formaldéhyde par inhalation n'a pas induit de dommages chromosomiques dans la moelle osseuse de rat et de souris et dans les lymphocytes de rat. L'exposition par inhalation jusqu'à 15 ppm n'a pas induit de cassures simples de l'ADN dans les lymphocytes de rat.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

	<p>L'inhalation de formaldéhyde a induit des adduits d'ADN et des liaisons croisées ADN-protéines (DPX) dans la muqueuse nasale de rat lorsque les animaux ont été exposés à 10 ppm de formaldéhyde. Lorsque des primates ont été exposés à 6 ppm de formaldéhyde, la formation de DPX a été observée dans les tissus du tractus nasal. Une étude a rapporté une cytotoxicité significative de la moelle osseuse et une fréquence accrue d'aberrations chromosomiques chez des travailleurs exposés à 1-2ppm de Formaldéhyde. Le poids de la preuve démontre que l'exposition au formaldéhyde n'induit pas de génotoxicité à distance/systémique chez les animaux de laboratoire et les humains</p>
--	---

Cancérogénicité : Peut provoquer le cancer

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
Groupe IARC	1 - Cancérogène pour l'homme

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
Indications complémentaires	<p>Dans les essais biologiques à long terme sur le cancer par voie orale dans l'eau potable (NIH/NCI) chez les rats et les souris, aucune preuve de cancérogénicité chez les souris et les rats femelles. L'augmentation de l'incidence des tumeurs observée chez les rats mâles a été considérée comme non liée au traitement. Aucune preuve de tumeurs chez les souris TG.AC de type sauvage et transgénique après 20 semaines de traitement (2 jours/semaine). Chez les souris traitées deux fois par semaine avec 25 ul de phénol à 20 % (corrosif) pendant 32 semaines, 7/18 ont développé un papillome cutané. Preuve limitée de l'activité tumorigène sur la peau des souris à des concentrations corrosives de 20 %. Dans une étude de la ligne directrice de l'OCDE no. 416 de l'OCDE sur les rats, la NOAEL pour les adultes et les reproducteurs était d'environ 70 mg/kg/jour. Il y avait une réduction significative du poids corporel, de la consommation d'aliments et de la consommation d'eau à la concentration élevée de 5000 ppm (~ 300 mg/kg/jour) dans les deux générations. Le poids corporel et la survie des petits étaient significativement réduits à 5000 ppm. On pense que ces résultats négatifs sont dus à l'appétence pour l'eau de boisson du phénol à haute dose.</p>

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
Indications complémentaires	<p>L'inhalation de > 6 ppm de formaldéhyde a induit des carcinomes spinocellulaires dans les voies nasales des rats. La relation dose-réponse pour l'apparition des tumeurs est non linéaire. La cytotoxicité irrationnelle et la prolifération cellulaire sont des événements mécaniques clés pour l'initiation de tumeurs induites par le formaldéhyde. Les données épidémiologiques ne sont pas</p>

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

	<p>concluantes quant au potentiel du formaldéhyde à induire des tumeurs chez l'homme. Sur la base de plusieurs grandes études de cohortes de travailleurs, le formaldéhyde peut induire des tumeurs nasopharyngées. Cependant, des rapports récents du National Cancer Institute (NCI) des États-Unis, qui ont réévalué ces données, suggèrent que ce n'est peut-être pas le cas. Certaines des études de cohorte de travailleurs suggèrent que l'inhalation de formaldéhyde peut induire des cancers hématopoïétiques. Cependant, la réévaluation de ces données par le NCI démontre que cette conclusion est incorrecte. En outre, les résultats d'études valables sur des rongeurs de laboratoire ne permettent pas de conclure à une augmentation des tumeurs hématopoïétiques chez l'homme. En outre, il n'existe aucun mécanisme d'action scientifiquement plausible pour expliquer le développement de cancers hématopoïétiques chez les humains exposés par inhalation</p>
--	--

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
Indications complémentaires	Ligne directrice de l'OCDE no. 414, des études de toxicité pour le développement ont été menées chez le rat et la souris par gavage oral. La NOAEL pour la toxicité maternelle et la toxicité pour le développement chez la souris était de 140 mg/kg/jour. Des mortalités maternelles et une réduction significative du poids corporel maternel moyen ont été observées à 280 mg/kg/jour. De plus, des signes cliniques, notamment des tremblements et une ataxie, ont été observés à 280 mg/kg/jour. Le poids corporel moyen des fœtus était significativement réduit à la dose élevée de 280 mg/kg/jour. Chez le rat, la NOAEL maternelle était de 60 mg/kg/jour en raison d'une réduction significative du poids corporel moyen à 120 et 360 mg/kg/jour. La NOAEL pour les effets sur le développement était de 120 mg/kg/jour en raison d'une réduction significative du poids corporel moyen des fœtus et des sites d'ossification à la dose élevée de 360 mg/kg/jour. Ces données suggèrent un rôle significatif de la toxicité maternelle dans les effets indésirables sur le développement observés.

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
Indications complémentaires	Le traitement au formaldéhyde n'a pas induit de toxicité pour le développement dans les études sur les rongeurs lorsque les expositions étaient conduites jusqu'à des concentrations de formaldéhyde toxiques pour la mère.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

Polymère de phénol avec formaldéhyde (9003-35-4)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
LOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	260 mg/kg de poids corporel
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	130 mg/kg de poids corporel
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
LOAEL (oral, rat, 90 jours)	50 – 109 mg/kg de poids corporel/jour
LOAEC (inhalation, rat, gaz, 90 jours)	2 – 6 ppm
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	25 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
Viscosité, cinématique	14,505 mm ² /s

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
Viscosité, cinématique	Données non disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Ecologie - général	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	:	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Polymère de phénol avec formaldéhyde (9003-35-4)

CE50 - Crustacés [1]	172 mg/l Test organisms (species): Daphnia pulex
----------------------	--

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)

CL50 - Poisson [1]	21,93 mg/l @ 14 d
CL50 - Poisson [2]	8,9 – 67,5 mg/l @ 4 d
CE50 - Crustacés [1]	3,1 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	180 mg/l Test organisms (species): Dunaliella tertiolecta
CE50 72h - Algues [2]	217,6 mg/l Test organisms (species): Dunaliella tertiolecta
NOEC (chronique)	0,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: 16 days
NOEC chronique poisson	0,077 mg/l @ 60 d
NOEC chronique crustacé	0,16 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: 16 days

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)

CL50 - Poisson [1]	> 72860 mg/l Test organisms (species): Pimephales promelas
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CE50 96h - Algues [1]	6500 – 13000 mg/l Source: ECHA
NOEC (chronique)	≥ 1000 mg/l Test organisms (species): Americamysis bahia (previous name: Mysidopsis bahia) Duration: '23 d'
NOEC chronique crustacé	4,2 mg/l

formaldéhyde à....% (50-00-0)

CL50 - Poisson [1]	6,7 mg/l 96 h, Morone saxatilis, Static system, Salt water, Experimental value, Lethal
CE50 - Crustacés [1]	5,8 mg/l OECD 202: Daphnia sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, Daphnia pulex, Static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect
CEr50 algues	4,89 – 6,61 mg/l OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, Desmodesmus subspicatus, Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

NOEC (chronique)	≥ 6,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna; Duration: 21 days
NOEC chronique poisson	≥ 48 mg/l Test organisms (species): Oryzias latipes. Duration: 28 days

acide borique (10043-35-3)	
CL50 - Poisson [1]	447 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	133 mg/l
CEr50 algues	290 mg/l
NOEC chronique poisson	2,1 mg/l

12.2 Persistance et dégradation

Non établi.

Polymère de phénol avec formaldéhyde (9003-35-4)	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
Indications complémentaires	Dans deux études indépendantes de la ligne directrice de l'OCDE no. 301C Modified MITI, le niveau de biodégradation était de 62% en 4,2 jours et de 85% après 14 jours de contact. Dans une étude de la ligne directrice de l'OCDE no. 302B, le niveau de biodégradation était de 100% après 6 jours.

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,64 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	1,06 g O ₂ /g substance
DThO	1,068 g O ₂ /g substance
Indications complémentaires	<p>Les résultats des études 301C et 301D de la ligne directrice de l'OCDE ont démontré que la dégradation du formaldéhyde est de 90 % à 97 % dans les deux semaines de contact avec les boues. Par conséquent, le formaldéhyde est facilement biodégradable dans les conditions de ces deux études.</p> <p>Libéré dans l'atmosphère, le formaldéhyde gazeux se dégrade par réaction avec les radicaux hydroxyles produits par voie photochimique (demi-vie de réaction d'environ 41 heures).</p> <p>Il subit une photolyse directe lorsqu'il est absorbé dans le spectre UV ambiant (demi-vie de réaction d'environ 6 heures) (HSDB, 2017; INERIS, 2011). Le formaldéhyde ne se dégrade pas par hydrolyse car il est dépourvu de groupes fonctionnels hydrolysables.</p>

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation attendue.

Polymère de phénol avec formaldéhyde (9003-35-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation attendue.

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
BCF - Poisson [1]	17,5
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	1,5 @ 25 - 30 °C
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation.

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,36

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
BCF - Poisson [1]	< 1 1 hour, Flow-through system, Salt water, Weight of evidence
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,35
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation attendue.

acide borique (10043-35-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-1,09

12.4 Mobilité dans le sol

Ecologie - sol : Non établi

phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol (108-95-2)	
Indications complémentaires	Le Koc déterminé par les lignes directrices de l'OCDE no. 106 et 121 (HPLC) était compris entre 14 et 91 L/Kg, ce qui suggère un faible potentiel de sorption dans le sol.

éthanediol; éthylène glycol (107-21-1)	
Mobilité dans le sol	0,2 Source: HSDB

formaldéhyde à...% (50-00-0)	
Tension superficielle	73 mN/m 20 °C, Aqueous solution, 7.5 g/l
Ecologie - sol	Le coefficient de partage sol/eau (logKoc) indique une très grande mobilité dans le sol.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

Ce mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Ce mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien :

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthode de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	:	Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	:	Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.
Indications complémentaires	:	Les conteneurs vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux.
Code catalogue européen des déchets (CED)	:	15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Informations relatives à la réglementation	14.1. Numéro ONU	14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	14.3. Classe(s) de danger(s) pour le transport	14.4. Groupe d'emballage
ADR/ADN	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
RID	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

ICAO/IATA	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
IMO/IMDG	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement et/ou polluant marin : Non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Transportez toujours le produit dans des récipients fermés, verticaux et sécurisés, Veillez à ce que les personnes transportant le produit sachent comment réagir en cas d'accident ou de fuite

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
28.	formaldéhyde à....%	Substances figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008 classées "cancérogène catégorie 1A ou 1B" et énumérées à l'appendice 1 ou à l'appendice 2, respectivement.
3(b)	RÉSINE PHÉNOLIQUE; éthanediol; éthylène glycol ; formaldéhyde à....%	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	RÉSINE PHÉNOLIQUE	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1
30.	RÉSINE PHÉNOLIQUE; acide borique	Substances figurant à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008 classées "toxiques pour la reproduction catégorie 1A ou 1B" et

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

		énumérées à l'appendice 5 ou à l'appendice 6, respectivement.
72.	formaldéhyde à...%	Les substances énumérées dans la colonne 1 du tableau figurant dans l'appendice 12

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Contient une ou plusieurs substances listées dans la liste des substances candidates de REACH à des concentrations $\geq 0,1$ % ou SCL : acide borique (EC 233-139-2, CAS 10043-35-3)

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

Toutes les substances dans ce produit sont répertoriées ou sont exemptées des inventaires suivants :

TSCA	DSL	NDSL	EC	KECI	TCSI	IECSC	ENCS	NZIoC	PICCS	INSQ	AICIS	NCI
X	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	

X = Tous les composés sont listés ou exemptés

France

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 43	Affections provoquées par l'aldéhyde formique et ses polymères
RG 43 BIS	Affections cancéreuses provoquées par l'aldéhyde formique
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

	mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde
--	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour le produit dans son ensemble: aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange : phénol; acide carbolique; monohydroxybenzène; phényléthanol formaldéhyde à....%

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes :

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien
AICIS	Programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (AICIS)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DOT	Département des transports
DSL	canadienne- Liste Intérieure des Substances
EC	European Commission
ECL	Existing Chemical List- Korea
ENCS	Existing New Chemical Substances- Japan
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
INSQ	Inventaire mexicain de substances chimiques
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants (KECI)
NCI	l'inventaire national des substances chimiques- Viêt Nam

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

NDSL	canadienne Liste Extérieure des Substances
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Inventaire philippin des substances et produits chimiques
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
TCSI	répertoire des substances chimiques de Taïwan
TDG	Transport des marchandises dangereuses (TMD)
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
TSCA	Loi sur le contrôle des substances chimiques toxiques
WGK	Classe de pollution des eaux

Classification et procédure utilisée pour obtenir la classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 [CLP/GHS]

Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	H332	Méthode de calcul
Skin Corr. 1B	H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Muta. 2	H341	Méthode de calcul
Carc. 1B	H350	Méthode de calcul
Repr. 1B	H360	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

 Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

Acute Tox. 4 (par inhalation : poussières, brouillard)	Toxicité aiguë (Inhalation : poussières, brouillard) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Carc. 1B	Cancérogénicité, catégorie 1B
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 26/01/2023

Numéro de version 3

Révision : 26/01/2023

Nom du produit : RÉSINE PHÉNOLIQUE

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3, Irritation des voies respiratoires

Avis au lecteur

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.